



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: miperma@malionu.com
Website: www.un.int/mali

**Allocution de Son Excellence Monsieur Issa KONFOUROU, Ambassadeur,
Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies,
à l'occasion de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution
sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA**

New York, le 29 juin 2017

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

1. Je voudrais, pour commencer, vous remercier de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole, à l'occasion de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2364 (2017), portant renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).
2. Je souhaite à ce titre vous transmettre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, les vifs remerciements de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, du Gouvernement et du peuple du Mali, pour cette décision importante que vous venez de prendre à l'unanimité.
3. J'associe à ces remerciements notre Secrétaire général, Monsieur António GUTERRES et l'ensemble des femmes et des hommes de la MINUSMA, pour leur engagement et leur sacrifice aux côtés du peuple malien dans sa quête de paix, de stabilité et de développement.
4. La résolution que vous venez d'adopter est importante à plus d'un titre. En effet, en décidant de proroger le mandat de la MINUSMA d'une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2018, le Conseil de sécurité réaffirme le soutien de la communauté internationale au processus de paix au Mali, dans le strict respect de la souveraineté, de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du caractère unitaire et laïc de l'Etat du Mali.

En prenant la décision de renouveler la posture proactive et robuste du mandat de la MINUSMA, le Conseil de sécurité répond ainsi à une demande pressante du Gouvernement du Mali, appuyée par l'UA et la CEDEAO, visant à tenir compte de l'environnement particulièrement hostile et dangereux dans lequel les casques bleus sont déployés.

Ce mandat robuste donne à la MINUSMA les moyens de se protéger et se défendre contre les forces hostiles et de faire face à sa mission première de protection des populations civiles.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,**

5. Donner un mandat adapté à la situation est une chose. Mais doter la MINUSMA de moyens matériels, financiers et humains adéquats en est une autre. Le Gouvernement du Mali souhaite vivement que les capacités opérationnelles de la MINUSMA soient renforcées, de manière à lui permettre de mettre en œuvre pleinement et efficacement son mandat.

Dans ce sens, les conclusions de la conférence de génération de la force de la MINUSMA, tenue les 22 et 23 mai 2017, sous la présidence du Secrétaire général, permettent d'espérer que ce défi sera bientôt relevé. Je voudrais ici saluer les pays contributeurs de troupes qui ont fait des promesses à cette occasion. Et je souhaite que ces annonces se concrétisent très rapidement.

6. Il est tout aussi important de renforcer la coopération entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité du Mali. En particulier, je voudrais souligner ici la nécessité et l'urgence de soutenir les forces de défense et de sécurité maliennes dans la lutte quotidienne qu'elles mènent contre le terrorisme sur le terrain, sans attendre l'achèvement de leur processus de reconstitution. Je me réjouis de la prise en compte de cette question centrale par la résolution 2364 que vous venez d'adopter.
7. De même, le Gouvernement du Mali salue la prise en compte dans ce mandat renouvelé de la question importante de l'appui de la MINUSMA au rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, notamment le retour de l'administration et des forces de défense et de sécurité dans toutes les régions du Nord, y compris à Kidal.

Le Gouvernement salue également l'appui décidé en faveur de la réalisation effective du processus de cantonnement, de DDR et de réforme du secteur de la sécurité au Mali.

8. Pour notre part, je puis vous assurer que le Gouvernement, sous l'autorité du Président Ibrahim Boubacar KEITA, poursuivra les efforts de mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. C'est dans cette perspective que s'est tenue à Bamako, sous la présidence du Premier ministre, Chef du gouvernement, le vendredi 23 juin 2017, une journée d'évaluation de l'application de l'Accord. Tous les acteurs maliens du processus de paix y ont pris part, notamment les mouvements signataires, le Haut Représentant du Président de la République et la société civile.

Une des conclusions majeures de cette rencontre est l'acceptation par les trois parties (Gouvernement, Plateforme, CMA), autour du Haut Représentant du Président de la République, d'adopter, à brève échéance, un chronogramme réaliste et consensuel pour le retour de l'Administration et des Forces de défense et de sécurité à Kidal.

9. Parallèlement, le Gouvernement poursuivra les efforts dans le domaine de la fourniture des services sociaux de base et des dividendes de la paix aux populations touchées et veillera particulièrement au respect des droits de l'homme. Une attention soutenue sera accordée à la situation dans les régions du centre du pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

10. Vous n'êtes pas sans ignorer que la crise malienne a des dimensions régionale et internationale. C'est tout le sens de la création de la Force conjointe du G5 Sahel, dont le Conseil de sécurité a approuvé le déploiement, à travers la résolution 2359 du 21 juin 2017, avec pour mandat de lutter contre le terrorisme, le crime organisé et les trafics d'êtres humains.

Je voudrais ici plaider en faveur d'un soutien plus accru et plus conséquent de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue de la mobilisation des moyens nécessaires à l'opérationnalisation effective et au fonctionnement efficient de cette Force conjointe.

Un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat du G5 Sahel avec le Président de la République française est prévu, le 2 juillet 2017 à Bamako.

11. Je ne saurai terminer sans remercier la délégation française, sous la direction de mon cher ami, l'Ambassadeur François DELATTRE, pour avoir initié et conduit les négociations sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

Je remercie également chacun de vous, **Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité**, pour le soutien précieux apporté à ce texte.

Je réitère la gratitude infinie du Peuple et du Gouvernement du Mali à notre Secrétaire général, à son Représentant spécial au Mali et à l'ensemble du personnel de la MINUSMA, aux pays contributeurs de contingents, à la force française Barkhane, à EUTM, aux membres du Comité de suivi de l'Accord, dirigé par l'Algérie, pour l'appui constant et multiforme au processus de paix et de stabilisation dans notre pays.

Enfin, je renouvelle les hommages du Peuple et du Gouvernement du Mali à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

Je vous remercie.